

→ le 23/12/2011

# CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL

Le Maire de la commune TAUXIGNY.

Vu la demande présentée par M<sup>me</sup> GILIET épouse

CHEVREAU Adéline, 5 grand cœur  
37310 TAUXIGNY.

et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal  
à l'effet d'y fonder la sépulture particulière de : A. CHEVREAU

Raymond et son épouse Ame  
CHEVREAU Adéline

Concession N° 112011

N° du Plan 11

## ARRÊTE :

**Article premier.** — Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée une concession cinquanteenaire

à compter du 10.01.2011.

de 9 mètres superficiels.

**Art. 2.** — Cette concession est accordée à titre de<sup>(1)</sup> :

— concession nouvelle ;

— renouvellement de la concession accordée le

et expirant le

— conversion de la concession accordée le

et expirant le

**Art. 3.** — La concession est accordée moyennant la somme totale de

231 € (deux cent trente et un euros)  
qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance  
N° P14B du 18 jan 2011.

**Art. 4.** — Les droits de timbre et d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du titulaire de la concession.

**Art. 5.** — Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait en mairie, le

10.01.2011

Le Maire,

André AUDURIER



EXEMPLAIRE DESTINÉ  
A LA MAIRIE

Enregistré à la Recette Principale des Impôts de

le \_\_\_\_\_  
F° \_\_\_\_\_ Bordereau \_\_\_\_\_

Reçu \_\_\_\_\_

Le Receveur Principal des Impôts,

(1) Rayer les mentions inutiles.